

- [Identifiez-vous](#)
- [Menu](#)
- [Identifiez-vous](#)
- [Accueil](#)



[Zoom sur...](#) [Histoire\(s\) locale\(s\)](#) [Expositions virtuelles](#) [Indexation collaborative](#) [Informations pratiques](#)

[Retour à la recherche](#)

□

Plans cadastraux (1943)

0 notice consultable

Cadastre de 1943. Outil avant tout juridique et fiscal servant à l'établissement de certains impôts, le cadastre permet le recensement des propriétés immobilières, bâties ou non bâties, constituant chaque domaine communal. Bien que cette méthode de calcul soit ancienne, elle trouve, en France, ses lettres de noblesse sous le 1er Empire, lors de l'établissement du cadastre dit "napoléonien". Concernant Sevrans, ce dernier est conservé aux Archives départementales de la Seine-Saint-Denis, les plans parcellaires disponibles ici relevant d'une mise à jour datant de 1943. Il est composé de 44 feuilles réparties par section et d'un tableau d'assemblage des feuilles du plan parcellaire.

Pour de meilleurs résultats, tapez en majuscule ET, OU et SAUF. Voir les



[Recherche avancée](#)

[Liste](#)

[Médias](#)

[Cadre de classement](#)

[Carte](#)

[Frise temporelle](#)

Tri par: **Cote croissant**

[Pertinence](#) [Date ▲](#) [Titre ▲](#) [Cote ▼](#)

- [Tous les résultats \(Max 250\)](#)
- [Cette page](#)
- [Tous les résultats \(Max 500\)](#)
- [Cette page](#)

0 résultat (N/A)

Aucun document ne correspond aux termes de recherche spécifiés :

Suggestions :

- Vérifiez l'orthographe des termes recherchés.
- Essayez d'autres mots.
- Utilisez des mots clés plus généraux.
- Spécifiez un moins grand nombre de mots.

Conditions générales d'utilisation

Par la présente, je déclare avoir pris connaissance des conditions générales d'utilisation liées à la consultation des informations présentes sur ce site et m'engage à :

> respecter les dispositions réglementaires conditionnant la communication, la reproduction et à la réutilisation des documents présents sur ce site, c'est-à-dire de ne pas exploiter ces images à des fins commerciales et de ne pas les diffuser, sauf si cette diffusion intervient dans un cadre privé, scientifique ou pédagogique ;

> faire systématiquement mention de la provenance des documents, à savoir « Archives municipales de Sevrans, cote du document » ;

> ne pas réaliser de retouches des documents sans en avoir été autorisé au préalable par les Archives municipales de Sevrans.

Dernière mise à jour le 30 oct. 2017

☒ J'accepte les conditions de la licence

☐ Je refuse